LA focale RÉGIONALE

#10
Juillet 2019

RICHESSES ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Édito

Fortement marquée par le poids de l'économie résidentielle, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est caractérisée sur une partie concentrée et littorale de son périmètre, par une multiplicité de centres urbains et de métropoles atypiques. Cette organisation spatiale se reflète dans l'évolution de l'emploi au cours de la dernière décennie avec un développement qui ne se résume pas à une opposition entre grandes métropoles dynamiques et un espace périphérique en déshérence. La région affiche ainsi la particularité d'une évolution de l'emploi plus dynamique dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants et les communes isolées (Lainé, 2017). Au niveau démographique, les tendances à la concentration métropolitaine semblent s'inverser avec une croissance démographique particulièrement forte dans la périphérie des grandes communes et un étalement urbain qui se poursuit dans les couronnes des pôles urbains. Ainsi, les aires urbaines de taille moyenne affichent un solde migratoire positif, de même que des villages des espaces ruraux (INSEE, Atlas régional 2016).

De nombreux travaux ont mis en évidence le rôle moteur de l'économie résidentielle et les enjeux en matière de maintien d'une économie productive (Vanier, Meunier, Davezies, 2011). L'observation des flux entre territoires dits « productifs », principalement les grandes aires urbaines, et territoires dits « résidentiels » a permis d'évoquer l'existence de complémentarités au sein de systèmes productivo-résidentiels (Davezies, Talandier, 2014).

Ce numéro de La Focale se propose d'éclairer les ressorts du développement économique territorial en tenant compte de sa diversité, c'est-à-dire en interrogeant les dynamiques propres aux différentes configurations territoriales.

Quelles sont les interactions entre les territoires résidentiels et productifs de la région et comment circulent les richesses ? Dans quelle mesure la localisation des acteurs et des ressources oriente le développement du territoire et explique les effets de spécialisation ? Peut-on identifier l'émergence de nouveaux modèles économiques à même de réorganiser les configurations d'acteurs et l'utilisation des ressources ?

Pour alimenter ces réflexions, ce numéro revient sur les travaux menés par l'Insee et la Région au sujet des liens économiques entre territoires grâce aux salaires versés (Insee Analyses, n°63, 2018) ainsi que sur l'étude menée en 2018-2019 par le LivingLab T.Créatif® (CNRS-Université d'Aix-Marseille) et la Région portant sur la caractérisation des dynamiques du développement économique territorial en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Appréhender la richesse économique des territoires grâce aux salaires versés

Dans plus de la moitié des intercommunalités de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur, les salaires perçus par les habitants en 2014 proviennent majoritairement d'emplois situés à l'extérieur. C'est particulièrement le cas autour des grandes agglomérations de la région. Les territoires de l'espace provençal sont sous l'influence des deux métropoles et le niveau de vie médian de leurs habitants est intermédiaire ou élevé. Dans l'espace azuréen, les richesses se concentrent et circulent autour de trois gros producteurs : la métropole Nice Côte d'Azur et les Communautés d'agglomération (CA) de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins. Les territoires de l'espace rhodanien sont pour la plupart dépendants de la CA du Grand Avignon et leurs habitants disposent d'un faible niveau de vie.

Dans l'espace alpin, les territoires sont plus autonomes et s'appuient fréquemment sur le tourisme.

Des sources de richesses multiples…

D'IMPORTANTS FLUX DE SALAIRES AUTOUR DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Plus de la moitié des EPCI de la région dépendent majoritairement des salaires versés par des établissements situés à l'extérieur de leur territoire. C'est particulièrement le cas autour des grandes agglomérations **(figure 1, ci-contre)**. Près de 18% des salaires versés par les établissements des trois métropoles régionales sont perçus par des actifs vivant en dehors de leur territoire. Ces revenus du travail alimentent ainsi les EPCI à proximité. La masse salariale des habitants des communautés de communes (CC) Territoriale Sud-Lubéron et Provence Verdon provient respectivement à 60 % et 45 % d'emplois localisés dans la métropole Aix-Marseille-Provence. Les territoires jouxtant Nice Côte d'Azur profitent du poids économique de la métropole azuréenne, mais également de celui des CA de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins. Autour de Toulon-Provence-Méditerranée, la masse salariale des habitants de la CC de la Vallée du Gapeau, de la CC Méditerranée Porte des Maures et de la CA Sud Sainte-Baume provient respectivement à 57%, 35% et 26% de la métropole varoise. La CA du Grand Avignon a la particularité d'être un territoire plus interdépendant que les trois métropoles régionales. En effet, 36% des salaires perçus par ses résidents proviennent d'établissements d'autres territoires (contre 14% en moyenne dans les trois métropoles) tandis que près de la moitié des salaires versés par ses établissements est destinée à des actifs n'habitant pas sur son territoire. D'autres agglomérations jouent un rôle de carrefour économique au sein de la région. D'un poids économique moindre, elles génèrent cependant de forts liens de dépendance pour les territoires alentours. Dans les Alpes, c'est le cas des CA Gap-Tallard-Durance et Provence-Alpes-Agglomération et des CC du Sisteronnais-Buëch et du Briançonnais. Les salaires des habitants des EPCI avoisinants sont versés en grande partie par les établissements de ces territoires. Pour les CC Jabron-Lure-Vançon-Durance et Serre-Ponçon Val d'Avance, plus de 80% de la masse salariale des résidents provient de l'extérieur. Dans les CC Buëch-Devoluy, du Pays des Écrins et du Champsaur-Valgaudemar, c'est plus de la moitié. A contrario, certains EPCI, éloignés des grandes agglomérations, sont relativement indépendants. Ces territoires n'échangent que peu de salaires avec l'extérieur. C'est notamment le cas des CC du Golfe de Saint-Tropez et de la vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon. D'autres EPCI font office de « relais » : ils perçoivent de l'extérieur une part importante de leurs salaires et distribuent en même temps des salaires à d'autres territoires. La CA Dracénoise en est un exemple : 11% de sa masse salariale provient de la CA Var-Esterel-Méditerranée tandis qu'elle est à l'origine de 24% de la masse salariale de la CC Lacs et Gorges du Verdon. Les CA Durance-Luberon-Verdon et Ventoux-Comtat-Venaissin sont dans des situations analogues.

D'AUTRES SOURCES DE RICHESSES

Les flux de masse salariale abondent le revenu des ménages d'un territoire. Mais celui-ci est composé d'autres types de ressources comme les retraites, les revenus du patrimoine et les transferts issus du système redistributif (allocations chômage, prestations et minimas sociaux).

La richesse d'un territoire peut aussi être appréhendée par l'activité économique de ses établissements (mesurée par la richesse dégagée par les établissements issue de la valeur ajoutée des entreprises). Les caractéristiques du tissu productif local, l'attractivité résidentielle et touristique sont par ailleurs autant de critères qui peuvent influer sur le processus de création et de redistribution des richesses. Une telle analyse organisée selon quatre espaces territoriaux (les regroupements d'intercommunalités utilisés dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) permet de mettre en évidence les disparités entre les EPCI de la région, leur éventuelle dépendance et les différents marqueurs de leur richesse.

FIGURE 1 – AUTOUR DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS, UNE PART IMPORTANTE DES SALAIRES DES RÉSIDENTS PROVIENT DE L'EXTÉRIEUR

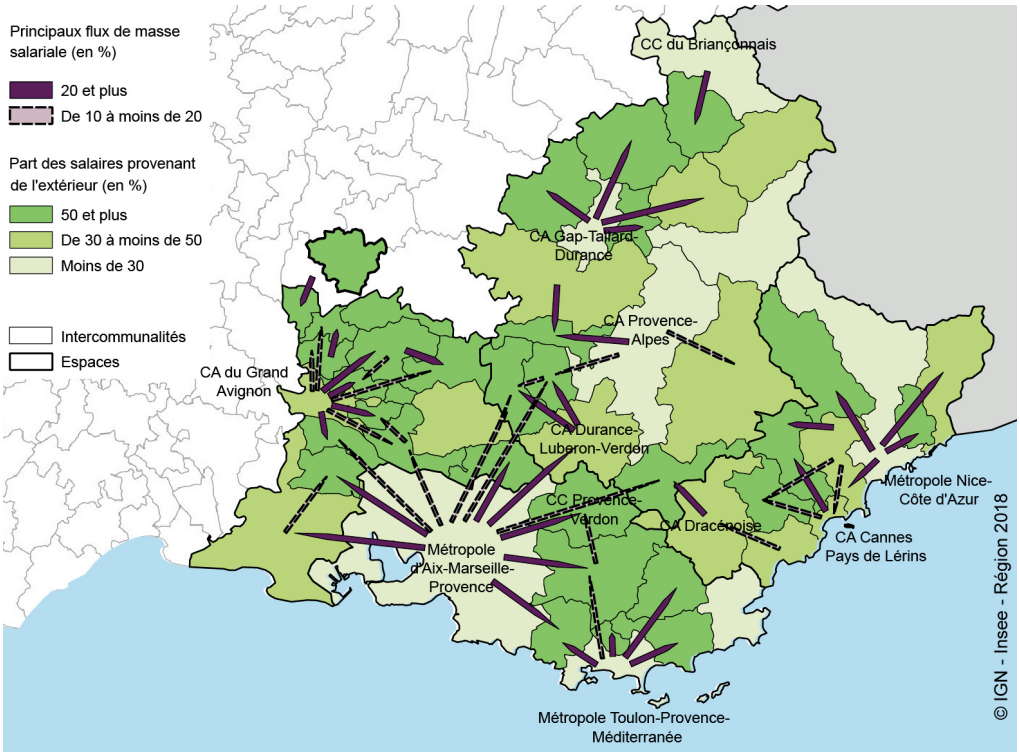

Principaux flux de masses salariales entre EPCI et part des salaires provenant de l'extérieur par EPCI au lieu de résidence en 2014

Lecture : 64% de la masse salariale perçue par les habitants de la CC Alpes d'Azur provient de salariés travaillant en-dehors du territoire (dégradé de vert), dont plus de 20% provient de salariés travaillant dans la métropole Nice Côte d'Azur (flèche).

Note : les flux de masses salariales ne prennent pas en compte les salaires versés aux salariés travaillant à l'étranger, y compris ceux travaillant à Monaco.

Source : INSEE, DADS 2014

A l'origine des disparités et dépendances territoriales

L'ESPACE PROVENÇAL SOUS L'INFLUENCE DES DEUX MÉTROPOLES

Les établissements de l'espace provençal génèrent 56% de la richesse dégagée régionale. Cet espace se caractérise notamment par la présence des deux métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Toulon Provence Méditerranée. Les territoires situés en périphérie des deux métropoles bénéficient de l'impact économique généré par ces gros producteurs de richesse. Les salaires captés de l'extérieur y sont particulièrement importants et les populations qui y vivent disposent d'un niveau de vie médian relativement élevé **(figure 2)**. Les habitants de la CC Méditerranée Porte des Maures, de la CA de Sud-Sainte-Beaume et de la CC de la vallée du Gapeau ont même un niveau de vie parmi les plus élevés. Respectivement 58%, 72 % et 79% de la masse salariale des actifs résidents provient d'établissements situés hors du territoire, notamment dans les deux métropoles voisines.

Dans la CA de Sud-Sainte-Baume, 23% des salariés résidant se rendent chaque jour sur le territoire d'AMP pour travailler et la même proportion fait route vers TPM. Parmi ces navetteurs, les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés. Les salaires de ces navetteurs sont ainsi plus élevés. En moyenne, un salarié se rendant sur TPM gagne 12% de plus que son homologue travaillant sur place tandis qu'un salarié partant travailler sur la métropole de Marseille gagnera en moyenne 40% de plus. Les flux ne sont pas à sens unique. De nombreux salariés quittent les deux métropoles pour travailler dans ces EPCI limitrophes. Les employés et les ouvriers y sont surreprésentés et le salaire moyen d'un navetteur quittant les métropoles sera inférieur à son homologue resté sur place.

Par ailleurs, les EPCI provençaux présentent des profils économiques différents. La CA Sud Sainte-Baume et la CC Méditerranée Porte des Maures se caractérisent par l'importance des retraites dans le revenu des ménages et par le tourisme **(figure 3)**.

Englobant notamment les industries du pourtour de l'étang de Berre, le port de Marseille et le CEA de Cadarache, la richesse dégagée d'AMP relève plus fortement qu'ailleurs de la sphère productive (qui regroupe à la fois les la production de biens ayant vocation à être consommées hors de la zone, mais aussi les activités de services tournées vers les entreprises qui produisent ces biens). Grâce à la présence de la base navale, TPM se distingue par la plus forte surreprésentation des emplois publics des EPCI régionaux : 49% des salaires versés par ces établissements relève de l'emploi public contre 27% en moyenne dans les autres EPCI de la région. Ces deux métropoles, au niveau de vie moyen, bénéficient d'une part plus importante des prestations sociales et des allocations chômage.

À l'est de l'espace provençal se trouve un territoire moins dépendant des salaires versés par les deux métropoles : la CA du Golfe de Saint-Tropez. Ses habitants bénéficient cependant d'un niveau de vie élevé. L'économie liée aux activités touristiques y est plus importante et contribue certainement à la richesse de ce territoire.

FIGURE 2 – DES NIVEAUX DE VIE PARFOIS FAIBLES MALGRÉ D'IMPORTANTS FLUX SALARIAUX

1 : Rhône Lez Provence
2 : Pays Réuni d'Orange
3 : Ventoux-Comtat-Venaissin
4 : Aygues-Ouvèze en Provence
5 : Pays Vaison Ventoux
6 : Sorgues du Comtat
7 : Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
8 : Luberon Monts de Vaucluse
9 : Terre de Provence
10 : Pays Forcalquier et Montagne de Lure
11 : Haute-Provence-Pays de Banon
12 : Jabron-Lure-Vançon-Durance
13 : Serre-Ponçon Val d'Avance
14 : Alpes d'Azur
15 : Pays de Grasse
16 : Lacs et Gorges du Verdon
17 : Méditerranée Porte des Maures
18 : Vallée du Gapeau
19 : Sud Sainte-Baume
20 : Territoriale Sud-Luberon

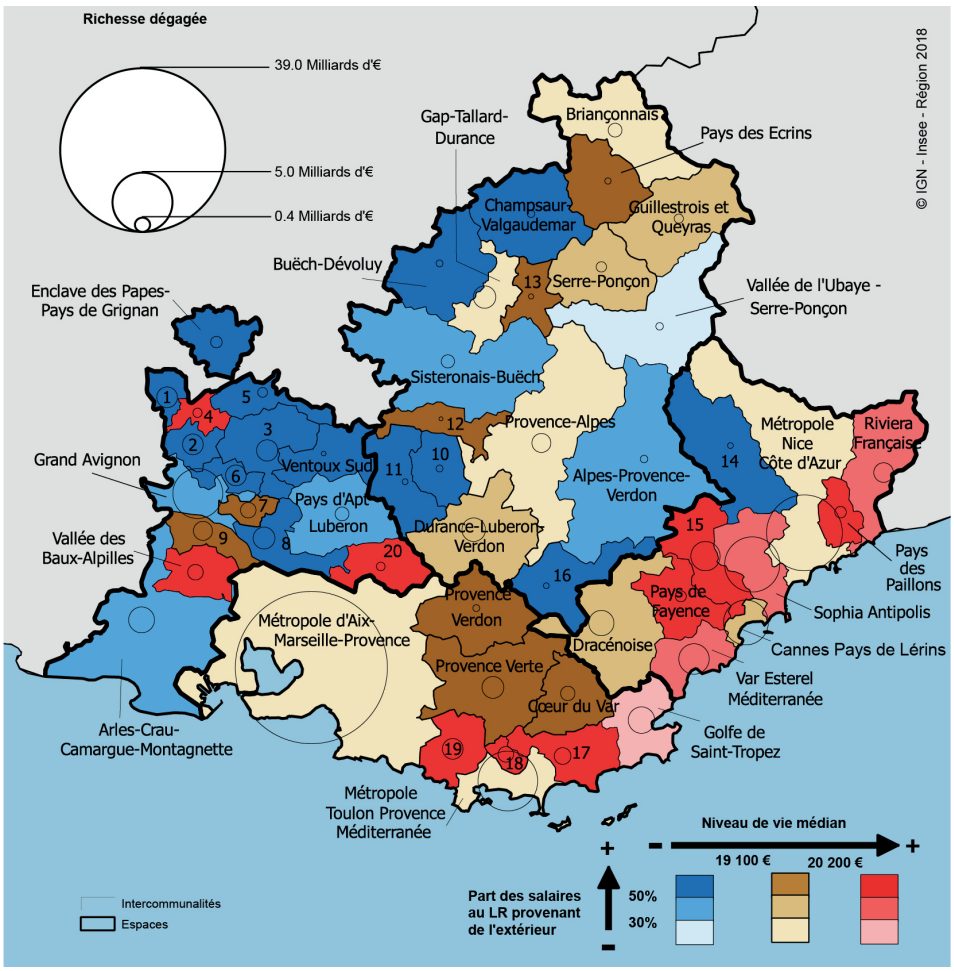

Richesse dégagée, part des salaires provenant de l'extérieur et niveau de vie médian en 2014, par EPCI

Lecture : la métropole Aix-Marseille Provence est un territoire dont les habitants ont un niveau de vie médian intermédiaire (entre 19 100 euros et 20 200 euros par UC – dégradé de marron) et où la part des salaires provenant de l'extérieur est inférieure à 30% (couleur claire). La richesse dégagée par les établissements de ce territoire en 2014 est proche de 40 milliards d'euros.

Source : INSEE, DADS, FEE, Filosofi 2014

FIGURE 3 – DES SOURCES DE RICHESSES MULTIPLES

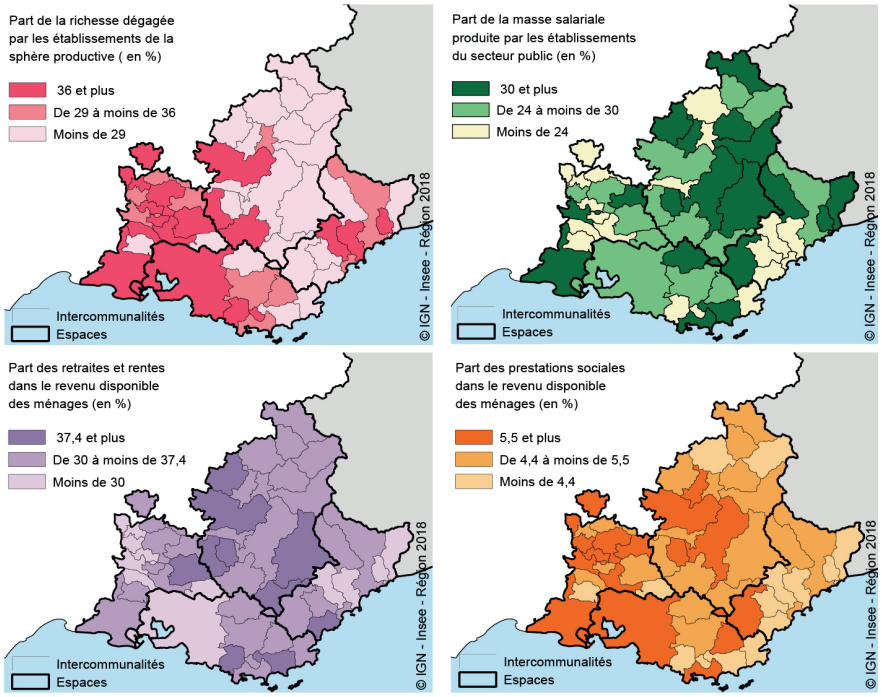

Source : INSEE, DADS, Filosofi 2014

CONCENTRATION ET CIRCULATION DES RICHESSES ENTRE NICE, SOPHIA ANTIPOLIS ET CANNES

L'espace azuréen représente 27% de la richesse dégagée régionale. Trois territoires y concentrent la majeure partie : la métropole de Nice Côte d'Azur, la CA de Sophia Antipolis et la CA de Cannes Pays de Lérins. D'importants liens économiques existent entre eux. Près de la moitié de la masse salariale entrante de la CASA provient de salariés travaillant sur la métropole niçoise, tandis que plus de 40% de celle de Nice provient de salariés travaillant dans la CASA. Les trois grands EPCI azuréens présentent des caractéristiques très différentes. Si la métropole niçoise se distingue par son poids économique, la CASA se singularise, du fait de la technopole de Sophia-Antipolis, par son orientation vers la sphère productive (60% de la richesse dégagée contre 32% en moyenne dans les EPCI de la région). Ses emplois de haut niveau lui permettent ainsi d'associer une production de richesse importante et un niveau de vie élevé des habitants (le 2e des EPCI de la région). Enfin, la CA de Cannes-Pays de Lérins se distingue notamment par l'importance du tourisme dans son économie.

Autour de ces pôles se trouvent des territoires économiquement dépendants qui captent beaucoup de flux de masse salariale. Dans ces territoires limitrophes, une grande partie de la masse salariale perçue est produite par des établissements extérieurs au territoire. C'est le cas des CC du Pays des Paillons (74%), du Pays de Fayence (69%), et des Alpes d'Azur (64%) et de la CA du Pays de Grasse (62%). Peu peuplée et plus éloignée du littoral azuréen, la CC Alpes d'Azur est le seul des territoires composant l'espace azuréen où le niveau de vie des habitants est très inférieur à la moyenne régionale. Les emplois publics y sont surreprésentés (39% des salaires versés par les établissements).

En périphérie de l'espace azuréen se trouvent des territoires moins dépendants. À l'ouest, le niveau de vie élevé des habitants de la CA Var-Esterel-Méditerranée provient en partie du système redistributif et plus particulièrement des retraites. Dans la CA Dracénoise, le niveau de vie médian est plus faible et les habitants ont plus souvent recours aux allocations chômage et aux prestations sociales. La part de la masse salariale issue des établissements du secteur public y est également plus importante.Le secteur public est également surreprésenté dans la CA de la Riviera française, à l'est de l'espace azuréen. Contrairement à la CA Dracénoise, le niveau de vie des habitants y est plus élevé et le tourisme représente une part importante dans la richesse dégagée.

Globalement, l'espace azuréen est composé de territoires où le niveau de vie des habitants est particulièrement élevé. Six d'entre eux se placent parmi les 15 EPCI les plus riches de la région en termes de niveau de vie des ménages. Il est marqué par le poids des retraites dans les revenus des ménages et par l'importance du secteur touristique, notamment sur le littoral.

ESPACE RHODANIEN : DES TERRITOIRES DÉPENDANTS D'AVIGNON ET À FAIBLE NIVEAU DE VIE

En 2014, l'espace rhodanien représente 13% de la richesse dégagée régionale. La CA du Grand Avignon y est le plus gros producteur de richesse. La majorité des salaires des territoires de l'espace rhodanien provient d'emplois localisés dans d'autres intercommunalités et notamment du Grand Avignon. Mais contrairement à ceux des espaces provençal et azuréen, la plupart de ces territoires disposent d'un faible niveau de vie. Parmi les dix EPCI de la région dont le niveau de vie des ménages est le plus bas, six font partie de l'espace rhodanien. Les ménages y sont plus souvent bénéficiaires de prestations sociales. C'est notamment le cas des CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette et du Grand-Avignon, des CC Rhône-Lez-Provence et du Pays Réuni d'Orange.

Trois EPCI se distinguent malgré tout par le niveau de vie élevé de leurs habitants : les CC Aygues-Ouvèze en Provence, Vallée des Baux-Alpilles et Territoriale Sud-Lubéron. Celles-ci ont en commun une forte captation de salaires en provenance d'établissements extérieurs à l'espace rhodanien. Plus de 80% de la masse salariale des résidents des CC Territoriale Sud-Lubéron et Aygues-Ouvèze en Provence proviennent d'EPCI voisins et 69% pour la CC Vallée des Baux-Alpilles. Les CC Territoriale Sud-Lubéron et Vallée des Baux-Alpilles sont sous l'influence de la métropole AMP tandis que la CC d'Aygues-Ouvéze en Provence, au nord du système rhodanien, bénéficie certes de sa proximité avec Orange mais aussi avec le site de Tricastin dans la Drôme.

L'économie de l'espace rhodanien est, au même titre que celle de l'espace provençal, plus particulièrement portée par la sphère productive. Elle représente plus de 40% de la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire.

DES TERRITOIRES TOURISTIQUES MOINS DÉPENDANTS DANS L'ESPACE ALPIN

Les établissements de l'espace alpin produisent 5% de la richesse dégagée régionale. Ceux des CA Durance-Luberon-Verdon, Provence-Ales-Agglomération et gap-Tallard-Durance sont les principaux contributeurs. Les salaires perçus par les habitants des territoires à proximité dépendent majoritairement des ces gros producteurs.

Beaucoup d'intercommunalités de l'espace alpin, notamment au nord et à l'est, sont assez autonomes vis-à-vis de leurs voisines : la part des salaires provenant d'établissements extérieurs y est moindre qu'ailleurs. Elles ont en général une économie très touristique. Dans les CC Alpes-Provence-Verdon, du Briançonnais et de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, plus de 25% de la richesse dégagée provient du tourisme (contre 8% en moyenne des EPCI de la région).

Pourtant, aucun territoire de l'espace alpin ne dispose d'un niveau de vie médian élevé. Les ménages alpins sont plus qu'ailleurs dépendants du système redistributif. Les allocations chômage et les retraites contribuent fortement à leurs revenus.

Par ailleurs, les emplois publics tiennent une place importante dans les CA Provence-Alpes-Agglomération et Gap-Tallard-Durance, qui englobent les chefs-lieux des deux départements alpins. Ils représentent respectivement 42% et 47 % de la masse salariale. En raison de la présence d'importants établissements industriels, la sphère productive génère 48% de la richesse dégagée de la CA de Durance-Lubéron-Verdon.

Toutefois, si le développement économique d'un territoire dépend de sa capacité à capter des richesses à l'extérieur, il repose aussi sur sa capacité à générer ses propres moteurs de croissance. Tel est l'objet de l'étude sur la caractérisation des dynamiques du développement économique territorial en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, menée en 2018-2019 par le LivingLab T.Créatif® (CNRS-Université d'Aix-Marseille) et la Région, qui tend à montrer combien les ressorts de l'économie de proximité, circulaire et numérique, peuvent constituer de nouveaux modèles pour la dynamique du circuit économique local.

Economies de proximité, circulaire et numérique : de nouvelles opportunités pour le développement économique régional ?

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de nombreux acteurs sont engagés dans des initiatives ou des démarches qui expérimentent des voies originales et des réponses locales (énergie positive, valorisation de sous-produits et déchets, systèmes alimentaires territorialisés, écomobilité…), offrant des solutions adaptées aux défis globaux. Ces initiatives se multiplient, alimentent le circuit économique local et plus largement contribuent au développement des territoires.

L'observation menée dans le cadre de l'étude sur la caractérisation des dynamiques du développement économique territorial en région, a porté sur des initiatives relevant de trois champs économiques (économie de proximité, circulaire et numérique) qui font aujourd'hui l'objet d'analyses et de stratégies dédiées, mais dont la complémentarité est à rechercher pour construire un modèle économique porteur de sens et des territoires où il fait bon vivre. Ces initiatives à la croisée de logiques sectorielles et territoriales, recomposent les frontières sectorielles, échappant aux statistiques classiques. Innovantes sur les plans technologique, social, voire sociétal, elles sont porteuses de changement jusqu'à parfois, la disruption.

Au-delà des approches coopératives existantes au sein de clusters, grappes d'entreprises et districts, l'approche écosystémique ici retenue doit permettre l'émergence d'un climat créatif propice à l'expérimentation, à l'invention et à l'innovation dans les territoires et milieux de vie. Abordées dans une approche large, les initiatives donnent à voir la complexité des interdépendances sur lesquelles elles parviennent à s'appuyer - ou non - en fonction des configurations territoriales d'acteurs et de ressources.

Pour cela, plusieurs questionnements ont été mis à l'épreuve : quelles formes prennent les interactions territoriales et socio-économiques entre acteurs ? Comment les acteurs et les territoires interagissent ? Quelle est la nature des interrelations avec les milieux considérés (naturels, culturels, sociaux, politiques, économiques…) ? Quelles jonctions et articulations entre les dynamiques économiques, socio-spatiales et environnementales ? Comment se déploie la créativité dans l'espace et le temps : divergence, rupture, essaimage, contamination, diffusion, implémentation ? Quels sont les facteurs, supports et vecteurs de la créativité territoriale ?

Poser la complémentarité de ces trois nouveaux modèles économiques (proximité, circulaire et numérique) répond à l'enjeu de relocalisation de la production, de renforcement des échanges locaux et de durabilité des territoires.

Economie de proximité

Selon le Conseil économique, social et environnemental (2010), l'économie de proximité se définit d'abord comme « un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale. Son objectif est d'augmenter le bien-être en valorisant le territoire par les acteurs qui l'habitent et pour eux. Elle se définit ensuite par son rapport au développement local. Elle est source d'emplois induits et renforce la vitalité du territoire ».

L'impact de l'économie de proximité sur la dynamique locale dépend tout d'abord de la propension des ménages à consommer localement (Pecqueur, Talandier, 2011). Mais pour consommer, encore faut-il qu'une offre soit disponible à proximité. Cela met en jeu la capacité des territoires à proposer une offre de produits et services répondant à la demande locale des ménages et des entreprises, et à inciter ces derniers à privilégier cette offre de façon à soutenir l'économie locale (Chabanel B., 2013). Favoriser la consommation locale des habitants peut également contribuer à attirer des consommateurs venant de l'extérieur du territoire. Comme le suggère Jacobs, en développant des biens et services répondant à la demande de proximité, le tissu économique local renforce dans le même temps sa capacité exportatrice dans la mesure où cette offre peut également être valorisée sur les marchés extérieurs (Jacobs, 2001).

Economie circulaire

Dans son principe, l'économie circulaire vise à introduire une circularité des flux de matières, mieux intégrer les systèmes de production dans le milieu naturel, éviter les pertes de matières, insérer les flux de production dans un territoire. En vertu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, (Code de l'environnement, article L. 110-1-1) qui la définit « La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire (…) en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production des déchets notamment par un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. La promotion de l'écologie industrielle et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social, contribuent à cette nouvelle prospérité ».

Pour autant, l'économie circulaire « n'est toujours pas scientifiquement définie » (Buclet, 2015 ; Arnsperger, Bourg, 2016 ; Bahers, Durand, Beraud, 2017). Elle laisse en suspens la question de la territorialité de son échelle d'application et de sa mise en œuvre aux niveaux micro, méso ou macro. Si quelques organisations jouent les pionnières, elles ne feront pas la totalité du chemin sans modification des comportements du consommateur et intervention publique d'envergure, à tous les niveaux géographiques.

Economie numérique

A ce jour, il n'existe pas de définition de l'économie numérique. Longtemps restreinte aux technologies de l'information et de la communication (TIC), l'économie numérique ne se cantonne pas à une activité industrielle. Elle renvoie à des réalités différentes : sites internet, applications Smartphone, réseaux sociaux, commerce électronique, objets connectés, intelligence artificielle…. Ce faisant, le numérique bouscule nos modes de consommation, transforme nos manières de nous déplacer, de financer l'activité économique et participer à la vie publique.

Le numérique a un effet disruptif sur toute la société : changement du comportement des consommateurs, transformation du fonctionnement des organisations, outillage des usages de proximité et création de nouveaux domaines d'activité économiques, etc. Porter une vision du « smart territoire », où numérique, économique et environnement se conjuguent, encourager l'innovation numérique au service du bien-être des personnes et des enjeux environnementaux ouvrent un nouveau champ d'intervention pour les acteurs du développement économique territorial.

400 initiatives économiques innovantes et porteuses de changement

La notion d'initiative retenue ici concerne une action innovante, qui ouvre des voies nouvelles ou qui peut être porteuse de solution au regard des défis contemporains. Son contenu peut être très varié, allant par exemple d'une action R&D (programme de recherche, démonstrateur) à la création d'une éco-activité, en passant par la création d'une plateforme en ligne, la mise au point d'un écoproduit, la réalisation d'un circuit-court et de proximité, etc. Elle induit un changement organisationnel, un nouveau produit sur le marché, une nouvelle activité et parfois une disruption sociétale. Selon la nature de l'action et le périmètre d'intervention, elle peut impacter de façon significative et durablement un territoire.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES 400 INITIATIVES IDENTIFIÉES, SELON QU'ELLES RELÈVENT DU CHAMP DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, DE PROXIMITÉ OU NUMÉRIQUE

Typologie d'économie

- Circulaire
- Numérique
- Proximité

Source : Mur des 400, http://circe.mmsh.univ-aix.fr

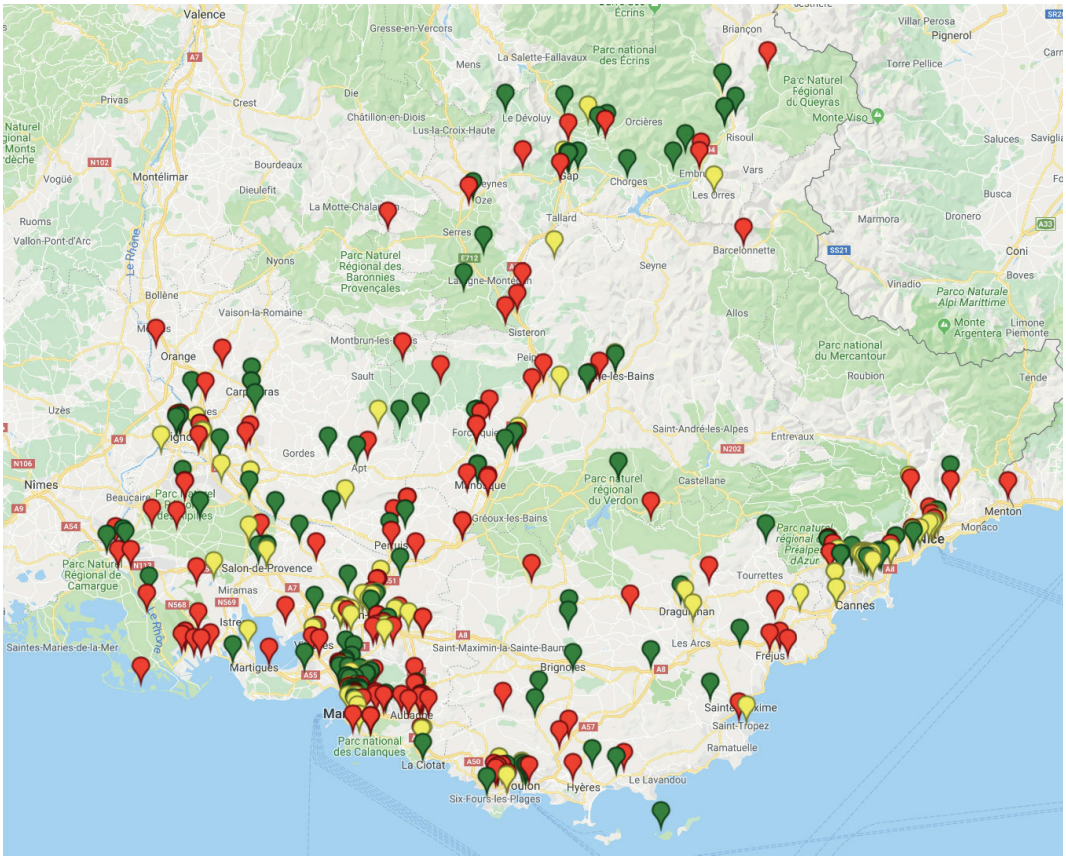

Quelle est la nature de l'action ?

151 initiatives s'inscrivent dans le champ de l'économie de proximité, appartenant pour partie à la sphère présentielle (ou domestique) en réponse à une demande locale de ménages ou d'entreprises (vente directe, circuits courts, réponse à des besoins de proximité, monnaie locale…). D'autres, en lien direct avec le territoire (filière d'élevage d'agneaux bio, transformation de produits agricoles locaux, biométhanisation...) relèvent plutôt de la sphère non présentielle (productive ou « exportatrice »).

142 initiatives répondent à une démarche d'économie circulaire, selon les principes définis par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (3 domaines d'actions et 7 piliers). Sont ainsi retenues les initiatives relevant de : l'écoconception (agroécologie, écoproduit, écotechnologie, écotourisme…), l'approvisionnement durable (centrales villageoises, filière hydrogène…), l'écologie industrielle et territoriale (écosite, synergies industrielles…), l'économie de fonctionnalité (conciergerie, autopartage…), la limitation et traitement responsable des déchets (ressourcerie, compostage, méthanisation…).

107 initiatives appartiennent à l'économie numérique. L'économie numérique découle de la production et de l'utilisation de produits et outils numériques. Porteuses d'opportunités d'affaires, les applications numériques sont autant de solutions en matière de préservation de l'environnement, de gestion de déchets, d'amélioration de la santé… et sont susceptibles de favoriser des économies de proximité et circulaire. La grande majorité des initiatives concernent trois grands types d'action : e-activités (commerces, services, santé), plateformes en ligne, technologies digitales (internet des objets, systèmes cyberphysiques, robotique, réalité augmentée, intelligence artificielle, maquette numérique…).

Quelle est la localisation géographique de l'initiative ?

L'étude a révélé une répartition inégale des initiatives, en cohérence avec le poids économique et démographique des départements et communes. Sans surprise, on note la forte représentation des Bouches-du-Rhône (notamment Marseille).

La représentation des économies est en rapport avec les spécialisations sectorielles des départements. Ainsi, l'économie de proximité est plus largement représentée dans les départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence, 42% ; Hautes-Alpes, 59%) et le Vaucluse (42%). Le numérique domine dans les Alpes-Maritimes (54%). La structure est plus homogène dans le Var et les Bouches-du-Rhône.

Quels sont le(s) acteur(s) à l'origine de l'initiative ?

Les formes les plus récurrentes de portage sont les associations (23%) et les entreprises (52%). Ces dernières sont plus largement représentées au sein de l'économie circulaire (56%) et notamment du numérique (80%).

Les initiatives relèvent majoritairement d'activités de service, avec une représentation marquée (20%) des activités spécialisées scientifiques et techniques (Ingénierie, étude et R&D…).

Les conditions d'émergence et de déploiement des initiatives

DES FACTEURS DÉCLENCHEURS

Les particularismes territoriaux, au sens de la géographie des lieux et de la structuration du territoire, ont contribué à l'émergence d'initiatives locales et à l'identification de « chaînes » d'acteurs actionnables. La notion de proximité des acteurs est apparue comme un enjeu majeur dans l'émergence des projets. Cette proximité tant géographique que relationnelle est un facteur facilitant la synergie des acteurs et peut être envisagée comme un « catalyseur ». Au-delà du fait que les acteurs ont su se saisir de nouvelles opportunités d'affaires pour survivre et se développer, la volonté (politique et économique) de dynamiser le territoire par des actions collectives nouvelles est incontestable. Les politiques publiques, par leur soutien et leur ancrage local, sont des facteurs d'émergence soulignés dans les initiatives étudiées.

Indépendamment de toutes préoccupations économiques, observons que l'engagement personnel des individus en matière de développement durable, leur sensibilité et leurs préoccupations individuelles rejaillissent également sur leurs activités professionnelles.

DES FREINS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES

Le changement de pratiques et de mentalité apparaît comme un frein important, et ce, quel que soit l'objet de l'initiative, les acteurs ou le territoire concerné. Une autre difficulté renvoie au manque de structuration des acteurs et aux problématiques d'effet de taille. L'ensemble des initiatives étudiées mobilisent des acteurs qui ne se connaissaient pas ou peu. L'absence d'antériorité relationnelle couplée à des modes de fonctionnement parfois très différents peuvent s'avérer être des freins lors du déploiement du projet. Les questions de confiance et de construction de lien inter-organisationnels sont soulignées par les acteurs.

Les investissements, le coût du déploiement des initiatives et la complexité des montages financiers sont aussi perçus comme des freins pour les acteurs. Un contexte institutionnel caractérisé par de nombreux niveaux et des prérogatives distinctes sur le territoire, peut également être un frein à l'accès aux ressources financières nécessaires pour la conduite des initiatives étudiées. Enfin, la nature associative des projets fragilise le déploiement de ces initiatives qui reposent sur la mobilisation des membres.

Une analyse plus spécifique de 11 initiatives (sur 400) a permis de mieux comprendre le contexte dans lequel elles ont pu émerger, l'intention de leurs porteurs et les éléments qui ont joué favorablement dans la réussite de celles-ci ou qui ont à l'inverse limiter leur développement.

La lecture croisée des cas met en évidence de nombreux points saillants. Elle illustre la complexité des initiatives, confrontées à des enjeux parfois divergents, impliquant des acteurs ayant un rapport au temps différent. L'analyse offre un éclairage sur les difficultés vécues par les différents acteurs et met en perspective les changements induits par ces initiatives et les facteurs de réussite.

DES FACTEURS DE RÉUSSITE

Dans l'ensemble des projets étudiés, une ou plusieurs personnes ressources ont porté l'initiative. Il s'agit de personnes fortement engagées, coordinatrices, ayant un engagement personnel dépassant le cadre du projet et avec des valeurs et croyances souvent fortement ancrées. Ces personnes ressources sont des individus moteurs dans l'initiative sans lesquelles le projet n'aurait, soit pas émergé, soit pas abouti. Il apparaît qu'un engagement personnel au travers de convictions ou d'actions liées au développement durable caractérise bon nombre de ces personnes ressources.

L'importance des politiques publiques d'accompagnement apparait clairement comme un facteur de réussite des projets. Au-delà du soutien financier indispensable, les activités de médiation et d'animation des acteurs publics favorisent la réussite des projets. L'animation du réseau des initiatives permet de faire vivre le projet, aide à les faire connaître et participe à leur attractivité.

Par ailleurs, l'un des facteurs clé de réussite énoncé par les acteurs est la volonté de collaborer autour d'un projet fédérateur pour l'ensemble des membres (gagnant-gagnant). La confiance entre les partenaires aide également, via un mode de décision transparent et collectif. La coordination qu'exige la mise en place de telles initiatives, interroge naturellement les relations entre les acteurs au niveau individuel et entre les différentes structures.

Enfin, l'aménagement et l'accessibilité du territoire sont également des éléments d'attractivité forte pour les initiatives, soulignant l'importance du territoire adapté.

DES CHANGEMENTS INDUITS

Les projets entrainent l'acquisition de nouvelles connaissances par un processus d'apprentissage et d'évaluation. Par le déploiement des initiatives, certains acteurs ont vu leur image changer ; de nouveaux rôles ont pu leur être attribués. Les répondants se sentent ainsi plus légitimés dans leurs démarches.

Enfin, il ressort des impacts énoncés celui de la dynamisation du territoire. En effet, les initiatives étudiées ont permis de changer et d'améliorer l'image des territoires sur lesquelles elles se sont déployées. Elles ont également eu pour effet de développer de nouveaux services et activités commerciales au sein du territoire. Notons que ces développements économiques ont permis à minima de maintenir, mais également de créer des emplois sur le territoire.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE : UNE DÉMARCHE EN TROIS TEMPS POUR UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DES INITIATIVES

Etape 1 : Une cartographie de 400 initiatives économiques territoriales

• Repérage d'initiatives qui incarnent l'économie de proximité, circulaire et numérique ; innovantes (sur les plan technologique, social, sociétal) ; responsables (sobriété, respect des milieux -économie de ressources, inclusion sociale, viabilité économique…) ; à potentiel d'ancrage territorial (réponse à la demande locale, approvisionnement local, maillage d'acteurs…).

• Collecte de 400 initiatives (45 par enquête numérique, 355 par recherche interdisciplinaire multi-supports de type internet, presse, réseau livinglab)

• Elaboration d'une base de données qui décrit chaque initiative selon différents critères : localisation, date de lancement, champ économique, structure porteuse, secteur d'activité, type d'action, réponse aux 17 ODD de l'ONU, externalités

• Réalisation de 70 fiches d'analyse d'initiatives, couvrant les 6 départements de la région et les 3 champs économiques (circulaire, proximité et numérique)

• Elaboration d'un « Mur d'images » avec une cartographie: « Le Mur des 400 »

Etape 2 : Réalisation d'études de cas

• 11 initiatives, parmi les 400, ont été sélectionnées pour leur « potentiel générant » défini comme « l'élément moteur, capable de produire un mouvement, d'effectuer une transformation, d'induire un changement » (CREZE, 2006). Les initiatives couvrent les trois champs économiques et s'appuient sur 33 entretiens, semi directifs.

• Choix de 11 cas d'études à partir des 400 initiatives. Quatre critères de sélection ont été retenus : territorialité ; originalité, nouveauté ; ampleur et résultats de l'initiative ; effets d'entrainement réels ou potentiels.

• 33 entretiens semi-directifs réalisés, intégralement enregistrés et retranscrits

• Thèmes du guide d'entretien : éléments déclencheurs de l'initiative, facteurs de réussite et limitant, impacts, conditions de reproductibilité

• Analyses intra-cas / inter-cas avec l'appui du logiciel N'Vivo.

NOM DU CAS	TYPE D'ÉCONOMIE	DOMAINE / SECTEUR	NB ENTRETIENS
PTCE TETRIS, un dispositif d'économie sociale et solidaire (gestion des déchets, insertion), Grasse (06)	Circulaire / Proximité	Economie sociale et solidaire	3
Pôle Yvon Morandat, parc d'activités labellisé écoquartier, Gardanne (13)	Circulaire / Proximité	Multi-sectoriels	3
AMAP Olivades, 1ère association de France pour le maintien d'une agriculture paysanne, Ollioules (83)	Circulaire / Proximité	Agro-alimentaire	2
PTCE OKHRA, valorisation du patrimoine local (matières et couleurs), Roussillon (84)	Circulaire / Proximité	Filière matières et couleur	4
REGAL, mise en synergie des acteurs pour une alimentation de qualité dans la restauration collective, Digne les bains (04)	Circulaire / Proximité	Agro-alimentaire	7
ZI Carros Le Broc, démarche de requalification d'une zone d'activités, Carros (06)	Circulaire / Proximité	Industrie	1
PIICTO, Plateforme industrielle et d'innovation structurante, Fos (13)	Circulaire / Proximité	Industrie	5
Neptune, accélérateur de la croissance bleue, Toulon (83)	Numrique/ Proximité	Multi-sectoriels	2
CLIINK, une box intelligente et incitative pour la gestion des déchets, Rousset (13)	Circulaire / Numérique	Gestion déchets	1
Agrilocal84, plateforme numérique de mise en réseau restauration publique et producteurs locaux, Avignon (84)	Numrique/ Proximité / Circulaire	Agro-alimentaire	4
27 Espace Delvalle, livingLab en e-santé, Nice (06)	Numrique / Proximité	Santé	1

Etape 3 : Une identification de leviers d'action publique régionale

• Organisation de 3 Focus Groupes (FG) avec des porteurs d'initiatives, des élus et techniciens de la Région, des enseignants-chercheurs

• Mise en débat de 6 cas illustratifs des trois champs économiques et à potentiel d'entrainement dans leur territoire :Ecoquartier Pôle Yvon Morandat, Gardanne et PIICTO, Fos ; Réseau de gouvernance alimentaire local RéGAL, Digne et Plateforme Agrilocal84, Avignon ; LivingLab 27 Espace Delvalle, Nice et Neptune, Toulon.

De nouvelles logiques sectorielles, institutionnelles et territoriales ou s'hybrident les trois économies

Des logiques sectorielles en évolution

Tous les cas étudiés mettent en avant une évolution des pratiques et des stratégies d'acteurs. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de circuits alimentaires courts et de proximité, des producteurs maraîchers et de viande des départements alpins se tournent vers le marché de la restauration collective ; de l'autre côté, l'approvisionnement local pénètre peu à peu les professionnels des cantines scolaires. Des agriculteurs indépendants créent du commun (sites internet de mise en relation producteurs/consommateurs, réseau de producteurs, marché paysan…). Des industriels recomposent des liens avec leur territoire dans un contexte de mutations économiques, en mutualisant leur force (plateforme PIICTO, pépinière Innovex, démonstrateurs industriels…) et en initiant des échanges interindustriels (réseau de vapeur …).

D'autres initiatives illustrent de nouvelles stratégies d'innovation où l'usager devient acteur dans la fabrique du produit ou du service numérique. La création du livingLab 27 Delvalle, porté par la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur, obéit à cette volonté d'adapter le produit ou le service aux besoins et usages des individus.

PIICTO s'inscrit dans une logique large de coopétition des zones industrialo-portuaires. Concurrentes à l'échelle internationale, les plateformes coopèrent pour profiter des opportunités de l'espace euro-méditerranéen.

Des logiques institutionnelles renouvelées

Le développement de circuits-courts et de proximité, l'appui aux démarches d'écologie industrielle, l'incitation à une gestion responsable des déchets, l'initiative de restauration municipale sont le fruit d'une prise en compte de la transition écologique et du développement durable par les acteurs publics. Cette nouvelle action publique basée sur les partenariats de projet s'illustre dans un certain nombre de projets. Ainsi, RéGAL a vu le jour par la mobilisation d'un acteur, le Pays de Haute Provence, relayé par la Région et le Département vauclusien dans une recherche de cohérence de moyens et de mutualisation. De même, dans le cadre pourtant contraint des marchés publics, la collaboration entre le Département et la Chambre d'agriculture a rendu possible la plateforme Agrilocal84 permettant la rencontre entre acheteurs et fournisseurs de denrées alimentaires. Enfin, le projet Neptune porté par le Pôle Mer à Toulon, témoigne de la capacité des acteurs publics à innover en matière de financement de projets d'entreprises (financement direct des entreprises et d'études de marché, accès aux financements européens…) et de méthodologie d'appels à projets européens.

Des initiatives qui font territoire

Si les initiatives ont des périmètres d'intervention à géométrie variable (écoquartier d'activités, écosite industriel, réseau interdépartemental, périmètre régional), elles ont en commun des proximités géographiques et relationnelles importantes. Ces proximités se manifestent dans la mobilisation des acteurs locaux lors de la genèse du projet (volonté politique, engagement citoyen, action d'entreprises), dans une densité relationnelle forte, concrétisée par la création de dispositifs partenariaux (ex. Charte RéGAL, marché public Département/Chambre d'agriculture, structure d'animation, convention de partenariat Région/Département…), et dans la valorisation de ressources propres (production locale/biologique des départements du Vaucluse et Alpins, géothermie à Gardanne, compétences numériques à Nice….).

Trois initiatives en témoignent :

1. L'initiative RéGAL à Digne-les-Bains, témoigne de la faisabilité d'une restauration scolaire en circuit-court et ébauche la construction d'un « système agroalimentaire localisé », défini comme « un ensemble d'organisations de production et de services (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées à un territoire spécifique par leurs caractéristiques et leur fonctionnement. » (Muchnik et al, 2007).

Les dix années d'existence du réseau ont permis de consolider et pérenniser la rencontre entre la demande de la restauration collective et l'offre agricole. Cela a été rendu possible par l'instauration d'un climat de confiance (rencontres, compréhension des intérêts agriculteurs/chefs de cuisine, points de blocage et recherche de solutions…) et un accompagnement visant à lever les contraintes respectives des différents acteurs (viabilité économique pour les producteurs dès la première livraison, acceptabilité financière pour les demandeurs). Au-delà de la structuration d'un circuit de commercialisation, RéGAL a permis la mise en place d'une filière d'intérêt territorial (agneau) ainsi que le maintien d'activités et d'emplois autour du « manger local et de qualité ».

2. Le Pôle Yvon Morandat à Gardanne, s'inscrit dans une volonté de reconversion d'une friche industrielle (le puit Yvon Morandat) et de revitalisation d'un territoire marqué par la fermeture de la mine en 2003 et la perte de 1000 emplois.

Initié par la Ville de Gardanne et aménagé par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Gardanne et de sa région (SEMAG), le pôle est labellisé Ecoquartier et quartier durable méditerranéen.

Le pôle présente de nombreux atouts pour les entreprises : situation géographique, disponibilité foncière, géothermie, accueil et accompagnement des entreprises. Au-delà de ces « actifs génériques », la dimension innovation du projet est importante. L'approvisionnement énergétique repose sur la géothermie sur eau de mine de charbon (une première en France) et le photovoltaïque. Afin de limiter l'usage de la voiture, des transports alternatifs sont développés (bus, navettes, service de location de vélos et trottinettes électriques, application de covoiturage) et les parkings d'entreprises doivent limiter les places de stationnement.

Des structures mutualisées sont proposées aux entreprises (hôtel/pépinière d'entreprises, restaurant, crèche inter-entreprises, service de conciergerie solidaire, hébergement hôtelier…). Un centre de culture scientifique, « le Puits de Sciences », est ouvert au grand public. La volonté est de concilier développement de la zone d'activités et dynamisation du centre-ville. L'opération devrait permettre la création de plus de 1000 emplois et des retombées économiques importantes pour la ville de Gardanne.

3. La Plateforme industrielle et d'Innovation du Caban Tonkin, PIICTO à Fos, s'inscrit dans l'écologie industrielle.

L'association PIICTO nait en 2014 à l'initiative d'un groupe d'industriels et à la suite de la mise en redressement judiciaire de l'un d'entre eux. Il s'ensuit une mobilisation d'acteurs (Union des industries chimiques Méditerranée, collectivités locales, Grand Port Maritime de Marseille), compte tenu des opportunités du site par rapport au marché industriel : géographie, disponibilité du terrain, aspects logistiques, compétences professionnelles, sous-traitance expérimentée, utilités. Plusieurs objectifs vont alors être fixés à PIICTO : favoriser l'implantation de nouveaux industriels, améliorer l'image industrielle de la zone à travers une démarche environnementale, faire émerger des synergies industrielles, investir dans l'innovation, renforcer le climat de confiance entre les différentes parties prenantes locales.

PIICTO est parvenue à lancer une dynamique sur le territoire faite de conventions avec les pôles de compétitivité, de partenariats avec la Métropole Aix-Marseille et la Région, de synergies industrielles, de projets innovants dont ICaRe (réutilisation des boues de décarbonatation en substitution de chaux pour le traitement des fumées des usines) et Vasco2 (récupération du CO2 émis par les usines pour nourrir des microalgues potentiellement utilisables dans la chimie biosourcée et/ou comme additif de bio-carburant).

Vers des écosystèmes régionaux créatifs et dynamiques ?

Dans la lignée des travaux de l'Ecole de la proximité, il est formulé l'hypothèse selon laquelle, la dynamique d'un territoire tient à des écosystèmes créatifs et innovants « où s'imbriquent des acteurs, des compétences, des ressources naturelles ou construites (historiques, culturelles et sociales) » (Asselineau et al., 2014).

L'écosystème d'initiative : renforcer des dynamiques de proximité géographiques et relationnelles

L'écosystème d'initiative désigne un regroupement d'acteurs hétérogènes (entreprises, associations, organisations publiques...), qui partage la réalisation d'un projet dans l'espace et dans le temps, et sous-tendu par des engagements pris les uns envers les autres. Sa spécificité est ainsi liée à une communauté d'acteurs ancrés sur un ou plusieurs territoires. Par définition, un tel écosystème est un univers ouvert, en perpétuel mouvement et réinvention.

Pour autant, la proximité géographique ne suffit pas. Pour favoriser la coordination, la mutualisation de ressources, la création de synergies, la proximité relationnelle est un préalable indispensable (Talbot, 2005 ; Gilly et Lung, 2008 ; Bouba-Olga et al. 2008). Les interactions participent à la construction d'un cadre cognitif fait de valeurs, de représentations et de référentiels communs. Elles contribuent aussi à la production d'ensembles de nature plus institutionnelle, constitués de règles et de normes, qui participent à cadrer l'action des différents acteurs locaux (Barre, 2012). Elles favorisent par ailleurs, la création et le développement de compétences et ressources communes, le long d'une trajectoire d'innovation (Moore, 1996).

De ce point de vue, on observe l'apparition de formes de co-construction de solutions à des problèmes collectifs avec des formules inédites comme le « Living Lab» (Niitamo et al. 2006). Le laboratoire vivant émerge dans les années 1990 dans des laboratoires universitaires américains puis se diffuse, notamment en Europe. Il consiste en un processus de rapprochement entre consommateurs ou usagers et producteurs, afin de co-définir le produit ou le système de produits le plus pertinent pour résoudre le problème posé. Cette innovation sociale favorise une réarticulation entre collectivités locales, élus et acteurs sociétaux (Klein et Harisson 2006).

Une créativité territoriale à dynamiser

Les écosystèmes d'initiatives témoignent d'une capacité créatrice à la fois individuelle (initiateur/porteur) et collective (fertilisation croisée), à même de contribuer à une spécification territoriale entendue comme « un processus par lequel les organisations concentrées en un même lieu créent entre elles des relations institutionnalisées tellement denses et ouvertes qu'elles acquièrent collectivement la capacité de multiplier les combinaisons d'actifs spécifiques » (Garnier, 2005).

La singularité de PIICTO dans l'animation territoriale, le label écoquartier pour le Pôle d'activités Yvon Morandat, la démarche Régal de rapprochement entre les agriculteurs et la restauration collective, le livinglab Paillon (27 Espace Delvalle) en matière de e-santé, sont autant d'exemples à citer comme de possibles illustrations des actifs (ou ressources) spécifiques.

L'implication des acteurs publics constitue un facteur déterminant pour le déploiement d'initiatives à d'autres échelles spatiales (ville, région). Plus largement, il s'agit de favoriser la créativité territoriale, définie comme « la capacité pour un territoire à anticiper, se réinventer, trouver des solutions nouvelles et adaptées aux besoins, spécificités et ressources de ce territoire » (Lazzeri et Mésini, 2018).

Au regard du foisonnement d'initiatives observées qui témoignent de la mobilisation d'une pluralité d'acteurs (élus, techniciens de collectivités, associations, entreprises, …) pour relever les défis de l'emploi, de la transition écologique et plus largement du développement durable, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur apparait comme un territoire créatif.

Faciliter et déployer les expérimentations

Dans une quête « de spécification des ressources, le territoire apparaît comme une échelle convaincante d'expérimentations, d'innovations qui réinterroge la notion de développement » (Glon et Pecqueur, 2016). De plus, la faculté pour les acteurs locaux de pouvoir expérimenter, doit être facilitée et réactivée, afin de susciter à la fois « un désordre créateur » et « la contagion des initiatives et des expérimentations dans les territoires » (Rapport Godet, 2010).

Une manière d'introduire de la plasticité dans les réglementations sectorielles serait alors de mettre en place un droit à l'expérimentation, plaide N. Colin, sous forme d'un « encouragement à l'expérimentation sur certains territoires, à l'initiative des pouvoirs locaux ». La labellisation de métropoles French Tech pourrait conduire à identifier des territoires où des facultés d'expérimentation rencontreraient les efforts d'innovation d'entrepreneurs dans tel ou tel secteur » (Colin, 2015).

Porter à connaissance les « initiatives inspirantes »

Cette étude donne à voir l'ingéniosité, l'inventivité de nombreux porteurs de projets privés, publics ou associatifs, qui contribuent à une mutation de l'économie locale et régionale. En cela, cette démarche plaide pour davantage de mise en valeur de ces actions, pour favoriser leur essaimage et leur ancrage territorial.

Le changement d'échelle des initiatives ou leur essaimage seraient d'autant plus facilités si elles bénéficiaient d'une communication éclairante sur les conditions d'émergence, les freins à lever et les éléments de réussite. Le « Mur d'images », développé dans le cadre de cette étude, constitue une première étape et un levier important pour susciter encore plus d'initiatives, témoignant de l'effervescence qu'il exprime dans la région (innovation, envie d'entreprendre) et de solutions apportées. Evolutif, il permet d'envisager l'identification progressive d'initiatives et une communication interne et externe plus efficace autour de ces initiatives, donnant à voir leurs effets dans les sociétés et leurs impacts dans les milieux considérés.

POUR ALLER PLUS LOIN… « Le Mur des 400 »

400 initiatives innovantes dans le champ des économies circulaire, de proximité et numérique, ont été repérées, classées, cartographiées, et font l'objet d'une présentation dans un mur d'images accessible par le lien suivant :

http://circe.mmsh.univ-aix.fr.

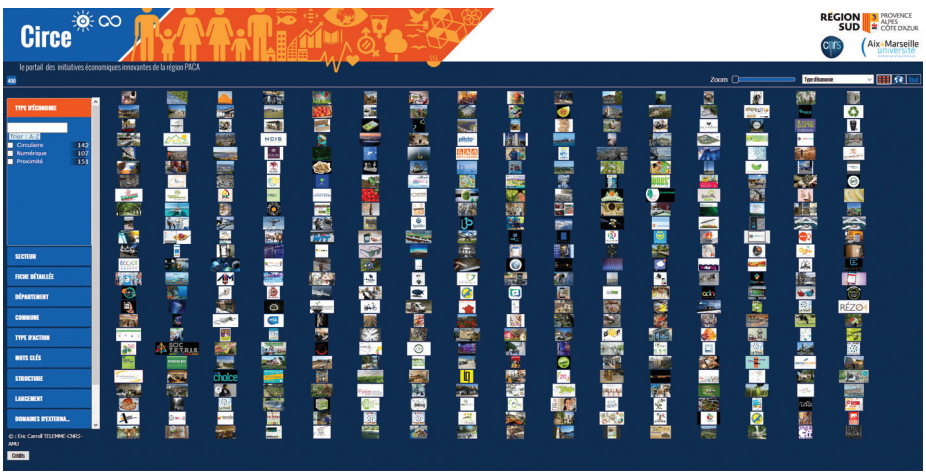

Eclairages

Economie circulaire et écosystèmes portuaires
Alix Y, Mat N, Cerceau J, EMS Management et société, 2015
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/economie-circulaire-ecosystemes-portuaires.pdf

Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants
Altaber C, Le Hir B., Note d'analyse n° 64, CGET/ France Stratégie, 2017
https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na-64-dynamique-emploi-metropoles-30-novembre-2017.pdf

L'écosystème local, ressource clé du développement d'une entreprise
Asselineau A, Albert-Cromarias A, Ditter J-G., Entreprendre et innover n° 23, 2014

Dynamiques territoriales, éloge de la diversité
Bouba-Olga O., Atlantique, 2017

La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ?
Bouba-Olga O, Grossetti M., Revue de l'OFCE, Nouvelle économie régionale et réforme territoriale, n° 143, 2015
https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2892/files/2015/11/LA-M%C3%89TROPOLISATION-HORIZON-INDEPASABLEDE-LA-CROISSANCE-ECONOMIQUE-GROSSETTI-ET-BOUBA-OLGA-OFCE.pdf

Les indicateurs de l'économie circulaire pour les entreprises
Bourg D, Arnsperger C., Publication Entreprises pour l'Environnement et l'Institut national d'économie circulaire, 2018
https://institut-economie-circulaire.fr/etude-l-les-indicateurs-de-leconomie-circulaire-pour-les-entreprises/

Au cœur des territoires créatifs, introduction Proximités, ressources et territoires créatifs
Glon E, Pecqueur B., Presses universitaires de Rennes, 2016

Renouveler la géographie économique
Talandier M, Pecqueur B., Economica, 2018

Dynamiques territoriales et mutations économiques
Pecqueur B, Nadou F., L'Harmattan, 2018

La France des territoires, défis et promesses
Veltz P., L'Aube, 2019

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE
RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

2019 - Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photo : Couverture : Photo Région Sud / Van der Stegen Anne, Les Ocres du Roussillon - Page 2-3 : Photo / iStock, Provence-Apes-Côtes d'Azur - Page 4 : Photo / Garufi Jean-Pierre, Marché d'Aix-en-Provence - Page 7 : Photo / iStock, Nice - Page 8 : Photo Région Sud - Page 9 : Photo Région Sud, Entreprise de Récyclage KRÖC CAN, Toulon - Page 11 : Photo 1 / iStock - Photo 2 / Garufi Jean-Pierre, Station d'épuration écologique : filtre plantes de roseaux, Salin-de-Giraud - Page 14 : Photo / Getty Images, Agriculture innovante - Page 15 : Image / Site circe.mmsh.univ-aix.fr Le Mur des 400